



**PETITS JEUX ET QUIZ SUR
LA DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME**

Mots mêlés sur la justice

K	I	N	N	O	C	E	N	C	E	J	G	E	E
D	J	U	S	T	I	C	E	V	O	Q	K	H	M
C	T	L	G	C	I	M	P	A	R	T	I	A	L
N	I	O	J	N	E	Q	U	I	T	A	B	L	E
P	G	I	B	A	L	A	N	C	E	M	J	T	U
T	R	I	B	U	N	A	L	P	O	V	S	W	B
R	A	R	B	I	T	R	A	I	R	E	D	M	Q
M	P	I	H	P	K	R	T	D	C	O	L	H	W
D	I	M	P	U	N	I	T	E	F	D	C	R	U
Q	R	E	C	O	U	R	S	F	M	V	C	E	D
W	T	C	F	L	K	Q	J	E	L	O	F	W	S
A	V	O	C	A	T	Z	U	N	Y	Z	I	T	P
N	J	M	Z	O	T	Y	G	S	Z	I	Y	N	K
T	H	R	F	I	K	J	E	E	X	W	M	J	S

TRIBUNAL	PROCÈS	AVOCAT
BALANCE	RECOURS	INNOCENCE
JUGE	IMPUNITÉ	ARBITRAIRE
JUSTICE	ÉQUITABLE	DÉFENSE
LOI	IMPARTIAL	TÉMOINS

Annexe

Correction

	I	N	N	O	C	E	N	C	E				
	J	U	S	T	I	C	E						
		L			I	M	P	A	R	T	I	A	L
		O			E	Q	U	I	T	A	B	L	E
		I	B	A	L	A	N	C	E				
T	R	I	B	U	N	A	L	P					
	A	R	B	I	T	R	A	I	R	E			
							T	D		O			
	I	M	P	U	N	I	T	E			C		
	R	E	C	O	U	R	S	F	M			E	
							J	E		O			S
A	V	O	C	A	T		U	N			I		
							G	S				N	
							E	E					S

Définitions

La **justice** est, de manière philosophique et morale, un sentiment qu'une situation est correcte et acceptable, qu'elle respecte les règles, le droit et les personnes. C'est également une organisation judiciaire, composée de tribunaux, de cours, de juges, de règles, et de **lois**. Il existe plusieurs types de justice, en fonction des affaires qui sont jugées : la justice civile, la justice pénale, la justice sociale, la justice militaire, la justice administrative, la justice des mineurs, la justice internationale. Aujourd'hui, la justice est devenue le pouvoir de l'État. Chaque pays a le pouvoir de faire respecter les lois et de régler les conflits entre les personnes ou entre une personne et une autorité.

Le **procès** permet de décider de la culpabilité ou non de l'accusé grâce aux preuves présentées par l'accusation et la défense. Au début du procès, il y a présomption d'**innocence**, l'accusé est innocent tant qu'il n'a pas été prouvé coupable. L'**avocat** représente la **défense** de l'accusé. Le **juge** représente la société et décide de la résolution du conflit. Toute personne accusée d'une infraction a le droit, lors du procès, de faire intervenir, d'interroger ou de faire interroger des **témoins** à décharge (en faveur de la personne accusée) et d'interroger, ou de faire interroger, des témoins à charge (en défaveur de la personne accusée).

Le **tribunal** est le lieu où est rendue la justice et, par extension, les juges qui y travaillent. Pour une justice efficace, le tribunal doit être indépendant, c'est-à-dire sans influence extérieure, et **impartial** : les juges ne doivent favoriser aucune des parties en raison d'intérêt personnel ou de parti pris.

La **balance** symbolise l'égalité de la justice pour tous, qui est donc une question d'équilibre et de mesure.

Le droit à un procès **équitable** fait référence à toutes les garanties qui entourent le déroulement d'un procès afin que celui-ci soit juste et respectueux. Un procès équitable est un procès qui se déroule dans le respect de règles essentielles telles que le respect des droits de la défense, l'égalité de traitement devant la justice, ou encore le fait que le procès ait lieu dans un tribunal indépendant et impartial et qu'il soit ouvert au public. Tout le monde doit aussi avoir accès à un **recours** effectif : c'est le droit pour chaque personne de solliciter une juridiction en cas de violation de ses droits fondamentaux.

La justice doit nous protéger de l'**impunité**, les personnes coupables doivent être condamnées justement. La justice permet aussi d'empêcher les arrestations et emprisonnements **arbitraires**, décidés par un individu puissant sans recours à des moyens légaux.